

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Action "transport du public bénéficiaire du RSA non mobile en formation - navette RSA" : convention avec l'association transport mobilité solidarité (TMS).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Il s'agit d'un renouvellement d'action d'accompagnement socioprofessionnel portée par l'association transport mobilité solidarité (TMS).

L'association propose l'action « transport du public bénéficiaire du RSA non mobile en formation-navette RSA » pour effectuer 400 accompagnements de BRSA en minibus sur le territoire du nord du pays d'Arles afin de leur permettre l'accès à l'offre d'insertion professionnelle et sociale de ce territoire rural peu desservi par les transports en commun.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

Bilan final de l'action du 01/01/2018 au 31/12/2018 avec un objectif annuel de 400 accompagnements :

386 accompagnements ont été réalisés selon la répartition suivante :

- 250 dans le cadre du dispositif d'insertion sociale financé par le Département "action génératrice d'insertion et de remobilisation" (AGIR) ;
- 89 vers des ateliers du service des sports et de l'action AGIR ;
- 37 vers l'atelier musique porté par les associations ensemble en Provence et les suds ;
- 10 dans le cadre des « paniers solidaires » (aide alimentaire) à Plan d'Orgon.

Bilan intermédiaire de l'action du 01/01/2019 au 30/06/2019 avec un objectif annuel de 400 accompagnements :

301 accompagnements ont été réalisés selon la répartition suivante :

- 159 en lien avec le dispositif d'insertion sociale AGIR ;
- 62 dans le cadre des ateliers musique organisés par les associations les suds et ensemble en Provence ;
- 69 vers l'atelier sport « bien-être active » sur Châteaurenard en provenance des villages alentours n'ayant pas de transport en commun adapté aux horaires des actions (demi-journée) ;
- 10 dans le cadre de l'action AGIR en visite culturelle sur la commune de Tarascon ;
- 1 au titre de démarches administratives à la caisse d'allocations familiales (CAF).

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants. Aussi, est-il proposé de renouveler cette action du 01/01/2020 au 31/12/2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent, par le financement de l'association TMS selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 19 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL